

Commune de Ginals

Compte rendu du Conseil municipal du 25 mai 2020

Le scrutin du 15 mars 2020 ayant permis l'élection des 11 conseillers devant former le Conseil municipal, ceux-ci se sont réunis le 25 mai 2020 dans le délai prescrit par les directives gouvernementales en raison de l'épisode actuel de pandémie de corona virus ; en raison des contraintes de cette même période, la réunion s'est tenue dans la salle communale de St Igne.

Date de la convocation : 14 mai 2020

Sont présents : Mme Marie-Line ADELL , Mme Evelyne ARDOUREL, M. Maxime CABADY ; M. Jean-Louis CADILHAC ; Mme Brigitte COUTANCIER ; M. Jean COUTANCIER; M. Lionel FRESPECH ; Mme Michèle GAUNE ; Mme Yolande GIROUSSENS ; Mme Cécile LAFON ; M. André VIVEN.

Ordre du jour :

- Election du Maire ; élection des adjoints ; installation du Conseil municipal
- Vote des trois taxes
- Vote du budget 2020
- Subventions aux associations
- Divers

1-Installation du Conseil

La séance est ouverte à 17h30 sous la présidence du doyen d'âge, M. André VIVEN ; le secrétaire de séance est M. Maxime CABADY ; les assesseurs sont Mme Brigitte COUTANCIER et M. Lionel FRESPECH.

Election du Maire

Mme Cécile LAFON présente sa candidature. Le scrutin à lieu à bulletins secrets. La candidature de Mme LAFON recueille 11 voix.

Mme Cécile LAFON est proclamée Maire de la commune de Ginals et est installée. Elle déclare accepter d'exercer cette fonction.

Mme LAFON prend la présidence de la séance.

Elle soumet au Conseil une délibération sur les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Election des adjoints

Mme le Maire propose de nommer deux adjoints. Cette proposition est adoptée par le Conseil.

M. André VIVEN propose sa candidature au poste de 1^{er} adjoint; le vote a lieu à bulletins secrets ; la candidature de M. VIVEN recueille 11 voix ; M. André VIVEN est proclamé 1^{er} adjoint ; il déclare accepter d'exercer cette fonction.

M. Jean COUTANCIER propose sa candidature au poste de second adjoint ; le vote a lieu à bulletins secrets ; la candidature de M. COUTANCIER recueille 11 voix ; M. Jean COUTANCIER est proclamé second adjoint ; il déclare accepter d'exercer cette fonction.

Mme. le Maire communique au Conseil le texte de l'arrêté qui fixe les délégations de fonctions aux adjoints

Fixation des indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Mme le Maire propose de fixer le montant des indemnités de fonctions dans les limites de taux imposées par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer le montant de l'indemnité de fonction du Maire à 25,5% de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique et à 9,9% du même indice l'indemnité de fonction des adjoints.

Composition des commissions

Après appel à candidature, les commissions sont formées ainsi :

Commission	Titulaires	Suppléants
Défense	Jean- Louis Cadilhac	
Sécurité Routière	Jean- Louis Cadilhac	
Bâtiments	André Viven Lionel Frespech	Evelyne Ardourel Marie-Line Adell
Voirie	André Viven Maxime Cabady	Yolande Giroussens Jean Coutancier
Communication	Brigitte Coutancier Yolande Giroussens Michèle Gaune	Evelyne Ardourel Jean Coutancier
Culture et patrimoine	Brigitte Coutancier Lionel Frespech	Michèle Gaune Jean- Louis Cadilhac
Commission	Titulaires	Suppléants
Aide sociale	Evelyne Ardourel Yolande Giroussens Marie-Line Adell	Michèle Gaune Brigitte Coutancier
Syndicat de l'énergie	Jean-Louis Cadilhac	Jean Coutancier

2-Suite de l'ordre du jour

Validation du compte rendu de la séance du 27 février 2020

Le compte rendu de la réunion du Conseil du 27 février 2020 est adopté sans remarque.

Vote des taxes directes locales

Mme le Maire soumet au Conseil le tableau de calcul du produit des taxes locales nécessaires à l'équilibre du budget 2020. Elle propose de ne pas modifier les taux pratiqués antérieurement.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer comme suit le taux des taxes locales :

- Taxe foncière (bâti) : 8,46

- Taxe foncière (non bâti) : 56,83

Budget 2020

Mme le Maire soumet au Conseil un projet de budget primitif pour 2020 dont les caractéristiques sont les suivantes (Montants en euros) :

Fonctionnement

Crédits votés au titre du présent budget	346 710	186 589.06
Résultat reporté		160 120.94
Total	346 710	346 710.00

Investissement

Crédits votés au titre du présent budget	126 975.60	138 474.54 *
Reste à réaliser de 2019	58 665.40	
Solde d'exécution reporté		47 166.46
Total	185 6451.00	185 641.00
<i>*dont virement de la section de fonctionnement et excédent capitalisé</i>		<i>100 000.00</i>
		<i>12 000.00</i>

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le projet de budget présenté pour 2020.

Divers

- Le point de l'ordre du jour concernant l'attribution de subventions aux associations est reporté en raison de l'insuffisance des documents reçus.

- Mme le Maire communique au Conseil la demande d'un habitant d'acquérir deux parcelles du chemin communal du hameau de Salayrac. Ces deux parcelles font enclave dans le bâtiment d'habitation du demandeur. Elles représentent une surface totale approximative de 30m². Tous les frais de l'opération, y compris les frais de géomètre, seront à la charge du demandeur.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de lancer la procédure réglementaire d'aliénation des deux parcelles, procédure pouvant aboutir à leur cession aux conditions indiquées ci-dessus.

- Mme le Maire fait état des commandes de masques passées par l'intermédiaire de l'association des maires de France et de leurs retards de livraison.

- Mme le Maire fait le point des informations disponibles sur les actes de vandalisme dont les antennes de téléphonie mobile ont fait l'objet au cours des derniers jours.

La séance est levée à 19h 55.